



COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2019 A 14H30 à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 24/01/2019
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (11) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
THOMAS Robert	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CHERVIER Bernard	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
TERNISIEN Sylviane	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MONTARDE Daniel	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Autres présents :

PELTIER Mireille	(Trésorière)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission – SYMISOA)

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 30 novembre 2018

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Compte administratif 2018 et affectation des résultats

Le compte administratif 2018 est parcouru en détail (cf document annexé au compte rendu).

Il laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	592 857,49	499 079,90
Recettes :	654 242,36	662 185,52
Résultat de l'exercice 2018 :	61 384,87	163 105,62
Rappel du résultat de l'exercice 2017 :	167 232,31	38 342,83
Part affectée à l'investissement 2018 :	0,00	
Résultat de clôture 2018		
tenant compte du résultat 2017 :	228 617,18	201 448,45
Reports en dépenses (RAR 2018) :		600,00
Reports en recettes (RAR 2018) :		16 271,00
Résultats de clôture réels :	228 617,18	217 119,45

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Report en recettes de fonctionnement : 228 617,18€ au compte 002
- Report en recettes d'investissement : 201 448,45€ au compte 001

Cette affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des présents.

3- Compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière est conforme au compte administratif qui vient d'être adopté.

Le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

4- Budget 2019

La proposition budgétaire est présentée en détail aux délégués (cf. document annexé au compte rendu, présentant la ventilation par codes analytiques afin de distinguer les montants réels de chaque opération).

Elle s'établit globalement ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 102 826,37 euros	1 102 826,37 euros
Investissement	716 969,19 euros	716 969,19 euros
TOTAL	1 819 795,56 euros	1 819 795,56 euros

Les délégués adoptent le budget 2019 à l'unanimité.

5- Lancement de la consultation pour l'étude de la digue du Bézo

Le cahier des charges de l'étude « d'aide à la décision pour le devenir de la digue du Bézo à Charlieu, d'assistance à sa régularisation et réalisation de l'étude de dangers » est présentée aux délégués. L'étude portera sur les points suivants :

- Recueil des données / Etude historique
- Diagnostic de la végétation
- Définition précise du périmètre du système d'endiguement, de la zone protégée et du niveau de protection
- Réalisation de la visite technique approfondie de l'ouvrage
- Définition des données manquantes pour atteindre l'objectif du marché
- Accompagnement du maître d'ouvrage pour l'acquisition des données complémentaires nécessaires (Rédaction des marchés pour l'acquisition des données complémentaires, Assistance à la passation des marchés, Suivi des prestataires, Réception et validation des données)
- Assistance au recrutement d'un prestataire pour l'étude du projet de renaturation du cours d'eau dans le secteur endigué
- Production du diagnostic de sûreté initial
- Bilan des ouvrages du système d'endiguement
- Proposition de scénarios pour le devenir de l'ouvrage (niveau avant projet sommaire), intégrant une analyse financière de chaque proposition (estimation des coûts + estimations des modalités de financement) et une analyse multicritères
- Tranches conditionnelles :
 - Missions de maîtrise d'œuvre du scénario retenu, à partir de la phase PRO
 - Réalisation de l'étude de dangers du scénario retenu pour le système d'endiguement
 - Elaboration des documents nécessaires à la mise en conformité des ouvrages, y compris les documents d'organisation du système d'endiguement
 - Intégration des données dans SIRS DIGUES

Cette étude est prévue sur 18 mois minimum. Le budget prévu est de 72 000€TTC (y compris les expertises complémentaires hydraulique, topographie, géotechnique...).

La consultation sera lancée mi-février pour un mois. Le résultat de la consultation sera présenté au prochain comité syndical.

Les délégués approuvent à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises et le lancement de l'appel d'offres. Ils autorisent également le Président à solliciter les subventions mobilisables pour ce dossier.

6- Questions diverses

- Point sur les travaux en cours

Les travaux d'entretien (interventions d'urgence dans les secteurs à risque hydraulique) se poursuivent. Aménagements sur le Botoret à Chauffailles : Les travaux sont terminés, il ne reste que les panneaux pédagogiques à concevoir et à installer.

Travaux GRT Gaz : chantier terminé

La mise en défens sur le Sornin de Propières se poursuit, avec notamment des plantations en février.

- Guide technique sur la mise en défens des berges

Le guide technique sur la mise en défens des berges vient de paraître : il est joint au présent compte – rendu et est disponible en pdf sur le site Internet du SYMISOA.

- Convention avec la FDC71 pour la lutte contre les ragondins.

Le Président propose de signer une convention avec la Fédération des Chasseurs de Saône et Loire pour reconduire la collaboration entre le SYMISOA et la FDC71 pour la durée du contrat de rivière (2017-2021) dans le cadre de la lutte contre les ragondins. Cette convention prévoit la prise en charge de la logistique par la FDC71, et la rémunération des piégeurs par le SYMISOA (2€/queue).

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à passer avec la FDC71.

- Délibération cadre pour les demandes de subventions dans le cadre du contrat de rivière.

Pour la continuité des actions prévues au contrat de rivière Sornin Jarnossin 2017-2021, le Président demande au comité syndical de l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté et Auvergne Rhône Alpes, les Départements 71, 42 et 69, FEDER FSE et autres organismes susceptibles d'apporter leur contribution.

Les délégués approuvent à l'unanimité la prise de cette délibération.

- Formation 'entretien des cimetières sans pesticide'.

Le SYMISOA organise avec le CNFPT une formation sur le territoire, à destination agents communaux, pour l'entretien des cimetières sans pesticide.

Elle aura lieu les 7 et 8 mars à Pouilly, dans les locaux du SYMISOA (+ déplacements terrain).

23 agents se sont pré-inscrits suite au 1^{er} mailing envoyé aux communes. Les inscriptions définitives seront faites d'ici le 8 février.

- Information sur la consultation SDAGE 2022-2027.

Les délégués sont informés de la consultation en cours et sont invités à y participer. Une note de synthèse sur le SDAGE et la consultation en cours est jointe au présent compte-rendu.

- Délégation au CDG42 pour la mise en concurrence des assureurs pour la couverture des obligations statutaires des agents.

Le président propose aux délégués de charger le CDG de négocier un contrat groupe pour la couverture des risques statutaires des agents, et de se réserver la faculté d'y adhérer.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette démarche.

Le prochain comité syndical est fixé au mardi 26 mars 2019 à 14h30 à Pouilly/Charlieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H00.

Compte rendu affiché le :
05/02/2019

